

Club Noiséen de Randonnée Pédestre (C.N.R.P.)

Association loi 1901

Déclaration à la Sous-Préfecture du Raincy le 14 février 1994 sous le n° 2521

Adhérente au CDRP 93 et à la FF Randonnée n° 001892 du 15/04/94

Agréée Jeunesse et Sports n° 93 SP 329 du 21/04/95

Siège social : MPT Marcel Bou 8/10 rue du docteur Sureau 93160 NOISY LE GRAND

Expédier à Martine Lejars , 2 place Claire Fontaine 93160 NOISY LE GRAND

CM MN :

CM R :



ADHESION ENFANTS MINEURS

ANNEE SPORTIVE 2022/2023 du 01/09/2022 au 31/08/2023
prise en charge par l'association

Je soussigné (e)

Mme, M. :

Nom, Prénom :

Né (e) le :

Adresse :

Attestation pour les pratiquants mineurs :

Je soussigné, en ma qualité de représentant légal, atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé et qu'il/elle a répondu :

NON à toutes les questions ;

OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis UN certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de son renouvellement de licence.

autorise les mineurs suivants :

Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :

à randonner :

avec moi

avec les personnes ci-dessous

à monter dans une autre voiture que la mienne :

oui

non

en cas d'accident : le transport à l'hôpital

oui

non

une intervention chirurgicale

oui

non

(1) Cocher les bonnes réponses

personnes autorisées à accompagner les enfants :

Nom, prénoms : Adresse :

Nom, prénoms : Adresse :

Nom, prénoms : Adresse :

Des photos sur lesquelles les enfants peuvent figurer sont prises avec l'autorisation du club lors de nos activités. Vous disposez d'un droit exclusif de leur image. Acceptez-vous de les faire paraître sur un album photo diffusé sur le site www.cnrp93.com

Réponse obligatoire, rayez la mention inutile : OUI - NON

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée est obligatoire. Il doit spécifier le ou les types de randonnées pratiquées (randonnée pédestre et/ou marche (nordique) et pratique en compétition le cas échéant, ...).

L'auto-questionnaire est à garder par l'adhérent.

A

le

mention manuscrite : "lu et approuvé"

Signature :

NB : L'obtention de la licence de l'année sportive n'est définitive qu'après réception de ce document dûment complété de la cotisation et du certificat médical spécifiant le ou les types de randonnées